

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 13 février 2019

Date de convocation : 8 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE et Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Marc CANTON, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-2 : Electrification Rurale - Programme FACE AB (Extension souterraine) Affaire n° 18EX029

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-19 en date du 9 avril 2018 concernant l'extension du réseau EDF permettant d'alimenter la parcelle AC 792 appartenant à M. et Mme Bonfanti. Il précise qu'il ne s'agissait que d'une délibération de principe basée sur un estimatif et qu'il convient de délibérer à nouveau pour permettre le lancement des travaux sur la base d'un devis plus précis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation BONFANTI Vincent.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " FACE AB (Extension souterraine) 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	8 976,42 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	897,65 €
- actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	374,02 €
TOTAL	10 593,09 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	6 858,71 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 645,68 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	1 714,68 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	374,02 €
TOTAL	10 593,09 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/02/2019